

RÉFORME TERRITORIALE DE LA POLICE NATIONALE

MARS 2023 - POINT D'ÉTAPE

Le 12 avril 2023

SYNERGIE-OFFICIER a été convié à une réunion d'information relative à la mise en place de la réforme territoriale le jeudi 30 mars dernier.

Cette démarche s'inscrit dans un processus d'accélération du dialogue social, des rencontres récentes ayant eu lieu récemment avec la préfiguration de l'Académie le 23 mars, l'équipe projet le 24 mars dernier, la SP et le RT, le 28 mars.

Cette réunion était dirigée par Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale, **Frédéric VEAUX**, accompagné du directeur de projet, Monsieur **Grégory-Hugues FRELY**. **Y participaient l'ensemble des préfigureurs des futures directions nationales :**

- Monsieur Stanislas CAZELLES, préfigureur de la Direction nationale des ressources humaines, des finances et du soutien (DNRHFS, ex DRCPN) ;
- Madame Céline BERTHON, préfiguratrice de la Direction nationale de la sécurité publique (DNSP, ex DCSP) ;
- Monsieur Jérôme BONET, préfigureur de la Direction nationale de la police judiciaire (DNPJ, ex DCPJ) ;
- Monsieur Fabrice GARDON, préfigureur de la Direction nationale de la police aux frontières (DNPAF, ex DCPAF) ;
- Monsieur Bertrand CHAMOULAUD, préfigureur de la Direction nationale du renseignement territorial (DNRT, ex SCRT) ;
- Monsieur Emmanuel BARBE, préfigureur de l'Académie de Police.

Plus particulièrement, cet échange s'inscrivait dans le cadre des rencontres mensuelles de suivi de la réforme souhaitées par le DGPN à la suite des annonces du Ministre et du courrier qu'il a adressé à l'ensemble des policiers.

En propos liminaire, **le DGPN a rappelé que les six directeurs zonaux venaient d'être nommés**, que trois venaient de la sécurité publique (Jean-Cyrille REYMOND pour la DZPN Sud-Ouest, Patrick MAIRESSE pour la DZPN Est, Jean-François PAPINEAU pour DZPN Ouest), deux de la police judiciaire (Béatrice BRUN pour DZPN Sud-Est et Christophe ALLAIN pour DZPN Sud) et un de la PAF (Valérie MAUREILLE pour DZPN Nord).

Il a précisé que **la date de leur prise de fonction était fixée à mai 2023**.

Ces Directeurs zonaux devront prendre en charge les préfigureurs des directions départementales et directions interdépartementales nommés dès l'été pour travailler en collaboration avec les DN sur les structures zonales, interdépartementales et départementales.

POUR RAPPEL, LA DÉCLINAISON DE LA RÉFORME EST LA SUIVANTE :

- **DGPN avec des Directions Nationales Filières ;**
- **DZPN avec des référents filières, dans un rôle de coordination et de soutien ;**
- **D(I)DPN avec des responsables des 5 filières ;**
- **Circonscription de Police Nationale avec des responsables des 2 filières SP et PJ.**

Les doctrines des Directions Nationales sont en cours de rédaction pour chaque filière, mais certaines seraient plus abouties que d'autres.

Elles nous seront communiquées une fois finalisées, de même que les organigrammes des services centraux.

Le projet de décret simple structurant l'organisation de la DGPN avec ces nouvelles Directions Nationales nous a été transmis et devrait être présenté prochainement au CSA RPN.

L'équipe projet travaille sur le décret en Conseil d'Etat qui détaillera plus précisément l'organisation territoriale, sachant que certains arbitrages sont encore en cours. Là encore, les organisations syndicales seront consultées lors des CSA RPN.

Des travaux spécifiques sont lancés pour l'Ile-de-France eu égard aux prérogatives du préfet de police sur le SGAMI et à la particularité géographique et de fonctionnement de la zone. Plusieurs groupes de travail doivent faire des propositions sous le pilotage de l'équipe projet.

Il est dès à présent acquis qu'il y aura deux Directions Interdépartementales en grande couronne, une relative à la PAF (77) et une seconde à la PJ (78).

Les préfigureurs des futures Directions Nationales ont ensuite présenté l'état d'avancée de leurs travaux pour leur filière, que nous vous retranscrivons ici.

LE DRCPN POUR LA DNHFS

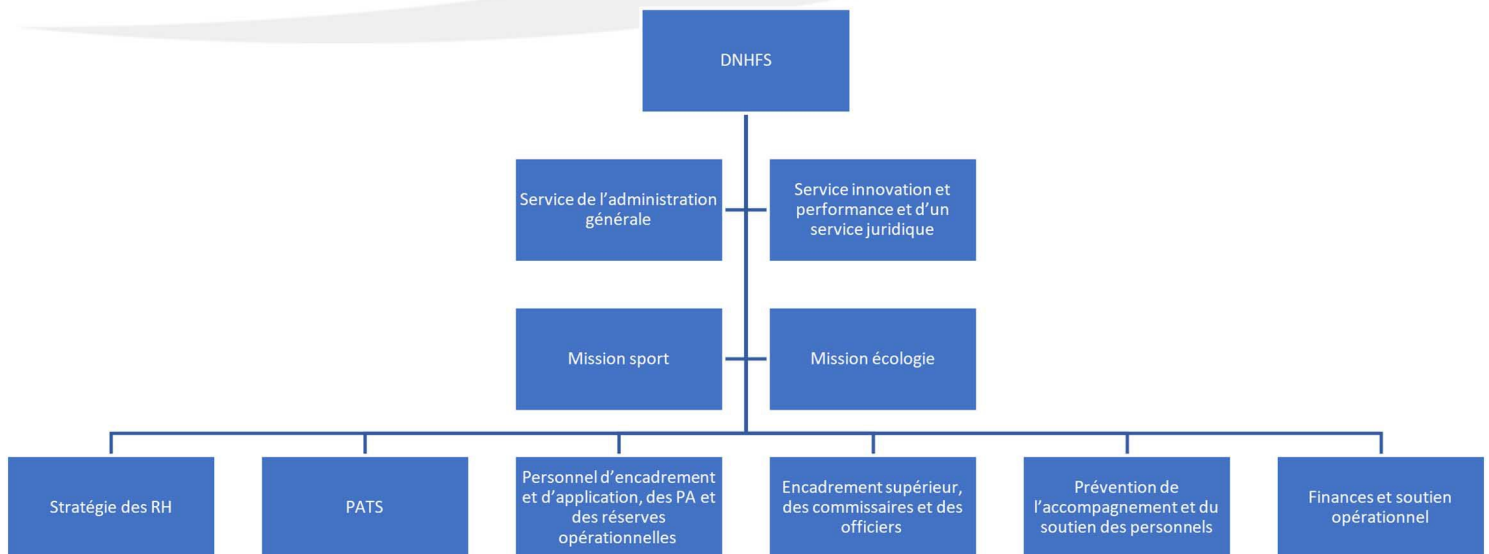
Le DRCPN, préfigureur de la future Direction nationale des ressources humaines des finances et du soutien, a présenté l'état des travaux en précisant qu'actuellement six agents s'en occupent à temps plein.

L'ambition affichée est de :

- Soutenir tous les services de la police nationale ;
- Préparer la police nationale à faire face à de nouveaux défis ;
- Améliorer la prise en compte des besoins des agents ;
- Intégrer les enjeux du soutien dans le principe de commandement ;
- Faciliter, simplifier et faire confiance.

Le DRCPN intègre dans ces réflexions un échelon nouveau : le référent zonal de filière, qui aura un réel rôle d'animation et de coordination.

La Direction Nationale sera structurée comme suit :



Plus particulièrement pour le corps de commandement, le Bureau des Officiers fera partie de la sous-direction de l'encadrement supérieur des commissaires et des officiers au même titre qu'un Bureau des commissaires. Il s'agit là d'une véritable reconnaissance de la stratégie d'exhaussement portée par SYNERGIE-OFFICIERS.

S'agissant de la nomenclature, le DRCPN préfigureur estime que sa révision devrait être étalée sur 2 ans pour les officiers et les commissaires et évoque dès à présent l'application de la « clause de coussinet » (dispositif de la fonction publique qui permet aux agents de ne pas perdre d'indemnitaire après une réforme), le cas échéant.

SYNERGIE-OFFICIERS reste vigilant sur la déclinaison uniforme des règles de gestion, notamment au sein des filières et dans les RH de proximité.

LA DCSP POUR LA DNSP

La réunion du 28 mars dernier, organisée par la DCSP, permettait d'apporter de réelles précisions sur l'état d'avancée du dossier.

En propos liminaire, Madame **BERTHON** rappelait que la DCSP était la direction la plus impactée par la réforme. En effet, d'une direction « généraliste » comptant actuellement 65000 agents, la réforme a pour but d'en faire une **direction spécialiste de l'ordre public**, la DNSP, comptant 48000 agents.

Cette évolution s'accompagnerait d'un transfert des missions comme suit :

- Missions de voie publique et ordre public : DNSP,
- Missions de Renseignement : DNRT,
- Missions d'investigation : DNPJ,
- Missions de RH (SDRHL) : DNRHFS.

LES MISSIONS DE LA FUTURE DNSP SERAIENT ALORS CENTRÉES AUTOUR DE 2 AXES :

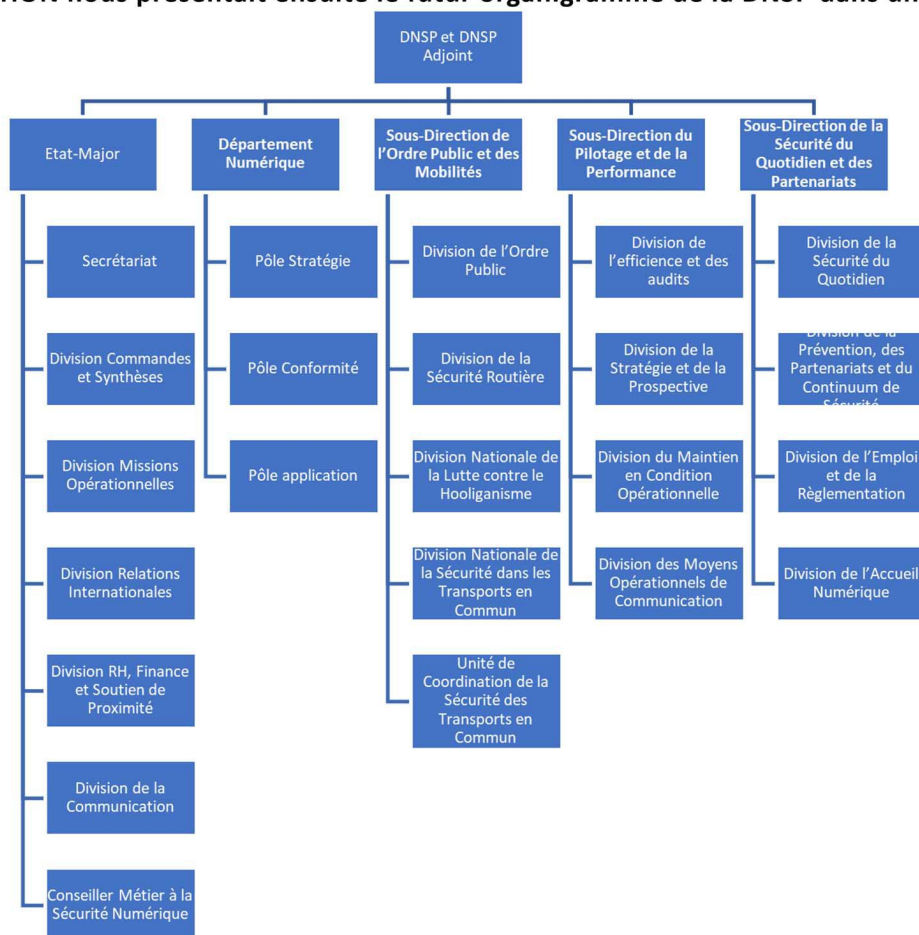
1. Missions de sécurisation générale

- Surveillance de l'espace public et lutte contre la délinquance ;
- Sécurisation des transports en commun.

2. Missions de sécurisations spécialisées

- Sécurité routière ;
- Manifestations – services d'ordre / maintien et rétablissement de l'ordre public ;
- Sécurisation des Voyages Officiels et des Personnalités ;
- Lutte contre le hooliganisme ;
- Lutte contre le terrorisme et tueries de masses ;
- Situation préventive et la sûreté ;
- Lien Police Population et partenariat ;
- Accueil du public et des victimes ;
- Sécurisation des personnels et des locaux (garde des locaux et des personnes retenues dans les locaux) ;
- La transmission à travers les CIC.

Madame BERTHON nous présentait ensuite le futur organigramme de la DNSP dans une version non finalisée.



Madame BERTHON indiquait qu'une priorité et une attention particulière serait accordée aux agents dont le périmètre ou le lieu d'exercice évolueraient le plus.

A ce titre, SYNERGIE-OFFICIERS attirait l'attention de la Directrice sur les effectifs du SICO dont l'unité doit être rattachée directement à la DGPN.

Madame la Directrice se voulait rassurante, indiquant que les cycles de travail devraient être les mêmes, tout comme leurs missions. Cette réforme n'avait pas pour but d'induire des bouleversements mais l'Administration souhaitait qu'il y ait une continuité.

SYNERGIE-OFFICIERS interrogeait également la Directrice sur les possibles déménagements de services. Là encore, Madame BERTHON indiquait que les problématiques bâtementaires induiraient des temps importants de transitions.

Enfin, SYNERGIE-OFFICIERS sondait la Directrice sur le devenir de la Grande Couronne. Il nous était confirmé qu'un groupe de travail spécifique à la Grande Couronne était mis en place, sous l'égide de l'équipe projet.

LE DCPJ POUR LA DNPJ

Le DCPJ a expliqué l'enjeu conséquent d'intégration dans la police judiciaire des effectifs de la sécurité publique de la filière et l'objectif de maintien du périmètre des offices centraux.

Un travail en commun a été réalisé avec la DCSP. Ainsi, un directeur de mission de la Sécurité Publique a intégré l'équipe projet de la DNPJ afin d'assurer une bonne intégration des fonctionnaires en investigation de la sécurité publique. **Le point d'attention est de ne pas créer deux catégories différentes de fonctionnaires au sein de la filière avec les ex DCSP et les ex DCPJ.**

La DCPJ explique travailler sur un projet lourd et ambitieux de créer un environnement numérique homogène pour l'ensemble de la filière. Elle est également un partenaire de l'académie de police pour tous les projets et les besoins de formation.

Plusieurs groupes de travail ont été créés sur l'ensemble de ces sujets et un organigramme des services centraux devraient être présentés prochainement.

De même, la doctrine devrait être transmise rapidement au Directeur Général. Elle reprendra les défis que la filière doit surmonter, le périmètre des missions ainsi que les règles de fonctionnement. Un travail en symétrie se fera avec les préfigureurs zonaux afin qu'il y ait une homogénéité des structures.

SYNERGIE-OFFICIERS attend avec impatience une réunion d'information dédiée, tant les interrogations restent importantes sur cette filière, sa doctrine et sa structuration.

Cela permettra notamment de confirmer l'information communiquée par le Directeur de l'équipe projet qui nous a assuré que les compétences territoriales des OPJ resteraient à l'identique de l'existant.

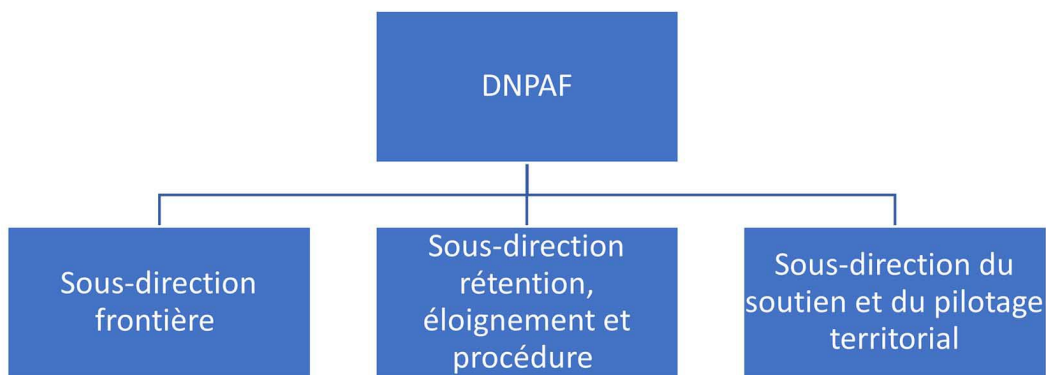
SYNERGIE-OFFICIERS rappelle en outre l'impérieuse sanctuarisation des personnels et des budgets consacrés à l'intégralité des missions du haut spectre judiciaire pour maintenir son caractère opérationnel et préserver son indépendance.

LE DCPAF POUR LA DNPAF

Le DCPAF a indiqué que des groupes de travail thématiques sur les grandes missions de la PAF ont été constitués avec des personnels de tous grades et de tous corps.

Le DCPAF a expliqué avoir voulu une réflexion par structure et par mission et non en fonction des personnels, afin d'assurer une cohérence du projet.

Un projet d'organigramme a déjà été proposé au niveau central avec 3 sous-directions :



Un groupement maritime et aérien de la police nationale est en cours de création, de même qu'un département numérique autonome.

La DCPAF a finalisé sa doctrine ; elle aurait déjà été partagée avec ses personnels en interne.

Cette doctrine reprend les quatre thèmes suivants : les missions, les services, la relation entre les différents niveaux et la relation avec les autres filières.

Plusieurs réunions bilatérales se sont déjà tenues pour présenter le projet de la direction nationale, et elles se poursuivront.

A ce titre, SYNERGIE-OFFICIERS attend également avec impatience une rencontre dédiée.

LE SCRT POUR LA DNRT

La réunion du 28 mars dernier, organisée par le SCRT, apportait également de réelles précisions sur l'état d'avancée du dossier.

Monsieur CHAMOULAUD indiquait en propos liminaire que la réforme allait permettre une valorisation de la filière renseignement qui gagnerait en autonomie.

La doctrine de fonctionnement et d'emploi des RT, datant de 2014, est en cours de réécriture. Une partie sera diffusée largement concernant les grandes lignes de fonctionnement des RT. En revanche, de nombreuses annexes ayant trait aux milieux fermés, radicalisation... seront classifiées.

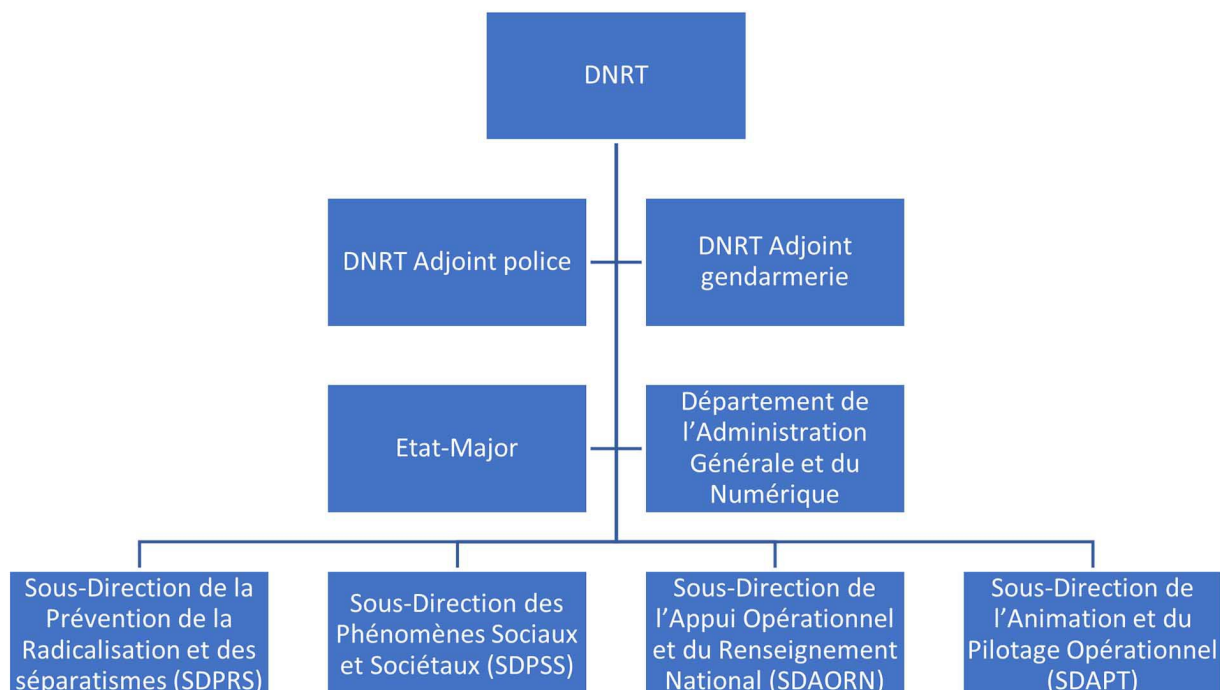
Les missions du RT seront toujours articulées autour de trois axes :

- Le renseignement : axe majeur ;
- La protection des personnalités (VO...) ;
- Dans une moindre mesure, les enquêtes administratives, notamment dans le cadre du recrutement dans la fonction publique régaliennne.

La future DNRT sera sur 3 niveaux :

- NATIONAL ;
- ZONAL (il y aura une suppression de l'appellation régionale) ;
- DEPARTEMENTAL (les GRA resteront au niveau départemental).

Monsieur CHAMOULAUD nous présentait ensuite les grandes lignes du futur organigramme de la DNRT :



Dans le cadre de la réforme, Monsieur CHAMOULAUD souhaite valoriser cette direction.

SYNERGIE-OFFICIERS ambitionne que de nouveaux postes à responsabilité pour les officiers soient créés à cette occasion.

L'ACADÉMIE DE POLICE, NOUVELLE STRUCTURE EN CHARGE DE LA FORMATION DES POLICIERS, INITIALE ET CONTINUE

Le préfet Emmanuel BARBE a expliqué avoir procédé à de nombreux échanges bilatéraux avec la parité syndicale sur la création de l'Académie de Police.

Il a évoqué la rédaction d'une doctrine pour l'Académie de police et rappelé l'implication de la DCRFPN à l'occasion de ses travaux et de ses rencontres.

Il nous indiquait que dans le cadre du dialogue social, cette doctrine nous serait également présentée.

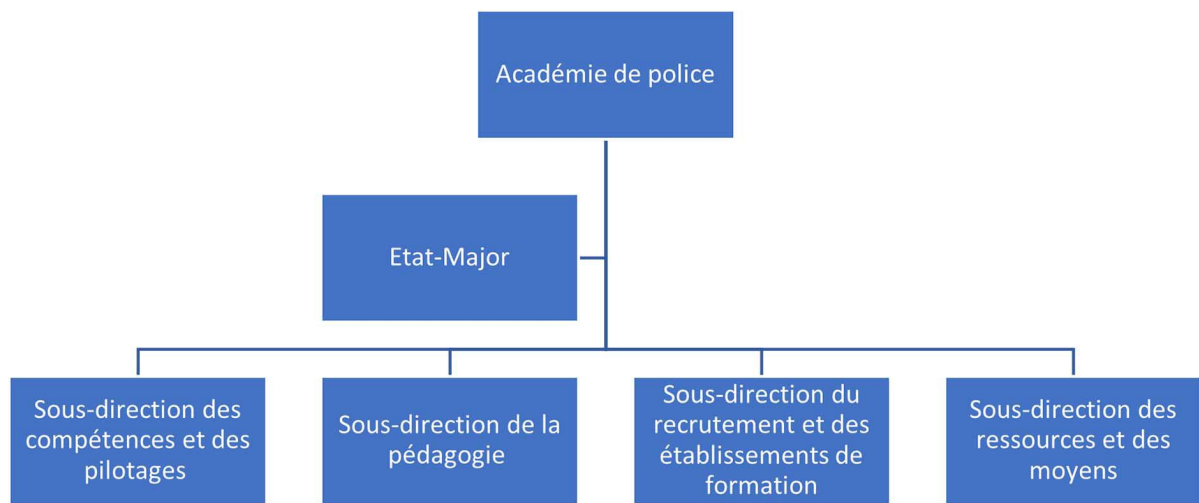
Plus précisément, SYNERGIE-OFFICIERS a été reçu le 23 mars par Monsieur BARBE et son adjoint Monsieur ROCHE pour une présentation générale de la réforme concernant l'Académie.

Il en ressort que, dans la réforme de la police nationale, la filière du recrutement et de la formation est maintenue, qu'elle s'intitulera « Académie » et sera rattachée directement à la DGPN.

L'Académie sera créée en même temps que la réforme de la police nationale, même si le site de l'Académie à Montpellier ne sera opérationnel qu'en septembre 2027.

Pendant ce délai, les nouvelles sous-directions de l'Académie seront mises en place sans qu'il y ait de déménagements de structures.

L'Académie comprendra un Etat-Major ainsi que 4 sous-directions :



Cette réforme crée un référent à la déontologie, un conseil scientifique et un centre de recherche.

Il ne s'agit pas encore des appellations définitives mais des grandes thématiques que chaque sous-direction aura en compétence.

S'agissant des structures :

- Les services actuels de la SDMA resteront à Clermont-Ferrand ;
- Les officiers affectés à Lognes le resteront tant que le site de Montpellier ne sera pas opérationnel ;
- L'ENSP restera un établissement public soumis à une tutelle de l'Académie.

Lorsque le site de Montpellier sera ouvert, il sera le lieu de formation de tous les stages d'accès à des grades supérieurs pour tous les corps.

Une présentation du projet d'organigramme détaillé devrait rapidement être réalisée pour le niveau central de l'Académie, ainsi que la structuration zonale de cette filière.

A l'issue de cette réunion, SYNERGIE-OFFICIERS comprend que l'accélération des travaux est concrète.

L'attente reste forte sur les doctrines et les organigrammes afin de pouvoir faire des observations de fond et s'assurer des garanties promises par le ministre de l'Intérieur.

SYNERGIE-OFFICIERS rappelle que de lourdes réformes structurelles ne sont pas encore digérées dans les territoires, et qu'un calendrier à marche forcée n'est pas gage de sérénité et d'efficacité, notamment avec les événements mondiaux qui se profilent.

SYNERGIE-OFFICIERS s'inscrit néanmoins dans une démarche constructive, consciente de l'énorme travail qui reste à accomplir, au-delà des services centraux, dans les zones. SYNERGIE-OFFICIERS sera donc au plus près de la manœuvre, auprès des Directeurs Zonaux, afin de défendre vos positionnements et vos intérêts, sanctuariser vos compétences et votre technicité, préserver le sens et les particularités de vos métiers.

SYNERGIE-OFFICIERS SERA PARTICULIÈREMENT VIGILANT QUANT AUX CARRIÈRES, MOBILITÉS ET SURTOUT AUX POSITIONNEMENTS HIÉRARCHIQUES, FONCTIONNELS ET STRUCTURELS DES OFFICIERS.

SYNERGIE-OFFICIERS NE MANQUERA PAS DE RÉALISER DES POINTS D'ÉTAPES RÉGULIERS ET DE VOUS TENIR INFORMÉS DE L'ÉVOLUTION DES PROJETS.

Le Bureau National

